Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	**Délibération**
	Conseil d'Administration du 16 décembre 2025	**N° 2025/04/01**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 3 décembre, s'est assemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Daniel Delestre, Monsieur Jean-Claude Feugas, Madame Anne-Eugénie Gaspar (en Visioconférence), Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Jean-Marie Trouche.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Laurent Guillemin ayant donné procuration à Monsieur Maxime Ghesquière,
Monsieur Emmanuel Sallaberry ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marie Trouche.

Était absente :

Madame Zeineb Lounici.

LA SEANCE EST OUVERTE A 16h00

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

L'EAU BORDEAUX MÉTROPOLE	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 16 décembre 2025	N° 2025/04/01

BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE COMPTABLE 2026

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I- Le budget principal (Gestion des Eaux Pluviales – GEPU)

A- La section d'exploitation

Article	Libellé	BP 2026
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	1 514 800,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	23 000 000,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	24 514 800,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 514 800,00

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	11 708 582,22
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	8 571 480,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 200,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	1 197 537,78
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	21 514 800,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 000 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 000 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 514 800,00

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	0,00

1- Les recettes de la section d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation du budget de la gestion des eaux pluviales (GEPU) sont composées d'une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 23 M€. Cette participation sera ajustée aux montants réellement dépensés en section d'exploitation.

Par ailleurs, les recettes d'exploitation sont complétées par la facturation de travaux de raccordement aux réseaux d'eau pluviales pour 0,5 M€. Enfin, dans le cadre des missions de maitrise d'ouvrage délégués relatives au fonctionnement des services publics de la DECI et de la GEMAPI, Bordeaux Métropole sollicite une prestation auprès de la régie pour un montant estimé à 1,014 M€.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

2- Les dépenses de la section d'exploitation

Graphique n° 1 : Répartition des dépenses réelles d'exploitation nettes de refacturations 2026

Au BP 2026, les dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 21,5 M€. Le budget principal reçoit de la part du budget eau potable des dépenses qui lui sont refacturées au titre des charges environnées sur les investissements à hauteur de 0,27 M€.

En solde net de cette refacturation, les dépenses réelles d'exploitation sont ainsi évaluées à 21,2 M€ au BP 2026.

Dans le cadre de ce nouveau budget, il est proposé de distinguer de nouvelles catégories de dépenses, telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

a) Les dépenses de masse salariale

La masse salariale globale nette de refacturations du budget principal pèse pour 40% des dépenses réelles d'exploitation soit 8,6 M€ sur l'année 2026. En solde net de refacturations, cela représente 128 ETP, dont 65 ETP affectées en direct au budget principal (7 ETP pour l'activité DECI et 6 ETP pour l'activité GEMAPI) et 63 ETP mutualisés affectés au budget eau potable et refacturés au budget principal.

b) Les dépenses d'exploitation des Eaux Pluviales

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Exploitation Eaux Pluviales	**7 577 785**	*36%*
Usines	2 878 116	38%
Energie	2 654 279	35%
Réseau	1 107 608	15%
Véhicules	455 883	6%
DECI	300 000	4%
GEMAPI	84 000	1%
Support aux opérations	64 780	1%
Laboratoire	33 120	0%

Le deuxième poste de dépenses après la masse salariale concerne l'exploitation des eaux pluviales, qui représente environ 36% du total des dépenses réelles d'exploitation. Il s'agit des charges directement liées à l'exploitation et aux métiers des eaux pluviales. Elles se composent principalement :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

- Des dépenses opérationnelles liées au fonctionnement à hauteur de 38% (achats des produits de traitement, évacuation des boues d'usines, curage des postes et bassins, entretien et réparations des installations…)
- Des dépenses énergétiques à hauteur de 35%
- Des dépenses opérationnelles liées au fonctionnement du réseau à hauteur de 15% (inspections des réseaux, curage des réseaux, évacuation des déchets de réseau...).

Ces dépenses opérationnelles sont des dépenses mutualisées entre eaux usées et eaux pluviales. Elles sont portées par le budget des eaux usées et refacturées au budget principal à hauteur de 36%.

Dans les dépenses d'exploitation, on retrouve également les charges liées aux véhicules (location, carburant, entretien…). Elles sont mutualisées, c'est-à-dire communes à tous les budgets, portées par le budget de l'eau potable et refacturées à chacun des budgets.

Enfin les dépenses liées aux activités DECI et GEMAPI sont directement affectées au budget principal à hauteur de 4% et 1% des dépenses d'exploitation eaux pluviales. Elles sont compensées par des recettes définies dans les conventions qui lient la Régie et Bordeaux Métropole.

c) Les dépenses informatiques

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Informatique	**2 120 191**	**10%**
Licences & télécommunications	1 119 026	53%
SI run & ponctuel	955 705	45%
Equipements	37 200	2%
Frais généraux	8 260	0%

Les dépenses informatiques du budget principal représentent 10% des dépenses réelles d'exploitation. Elles sont constituées principalement par des frais de licences et de télécommunications et des frais liés au système d'information.

d) Les autres dépenses

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Autres dépenses	**1 400 338**	**7%**
Dotation sur provisions pour risques d'exploitation	1 197 538	86%
RODP et Taxes Foncières	165 600	12%
Divers	37 200	3%

Les autres dépenses représentent 7% des dépenses réelles d'exploitation. Elles portent principalement sur des dotations sur provisions pour risques d'exploitation, qui couvrent notamment les sujets RH tels que les départs à la retraite, les primes et les indemnités de licenciement.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

e) Les dépenses supports

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Supports	**1 391 478**	7%
Bâtiments	364 526	26%
Frais généraux	346 023	25%
Moyens juridiques et financiers et d'assistance aux supports	134 603	10%
Formation, coaching & conseil en organisation et stratégie	133 300	10%
Plateforme logistique	113 744	8%
Agence comptable (frais bancaires, recouvrement, honoraires etc.)	91 388	7%
Campagne de sensibilisation et animations	88 777	6%
Evènementiel	55 413	4%
Recrutement	19 840	1%
Ecoute, médiation & QVT	18 600	1%
Système de management intégré	16 430	1%
Missions, voyages et déplacements, colloques séminaires conférences	8 835	1%

Les dépenses supports représentent 7% des dépenses réelles d'exploitation pour l'année 2026. Ce sont des dépenses dites mutualisées, portées par le budget de l'eau potable et refacturées aux autres budgets. Ce sont les dépenses portées principalement par les directions fonctionnelles.

Les 2 principaux postes de dépenses portent sur les bâtiments administratifs (location, entretien, nettoyage, maintenance…) et les frais généraux communs à l'ensemble des supports.

f) Les dépenses de recherche, innovation et transition écologique

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Recherche, innovation et Transition Ecologique	**179 240**	1%
Recherche et innovation	121 680	68%
Transition écologique	48 011	27%
Frais généraux	9 550	5%

La dernière catégorie de dépenses d'exploitation est liée aux projets de recherche, d'innovation et de transition écologique. Elle représente 1% des dépenses réelles d'exploitation 2026.

g) Les dépenses d'ordre

Enfin, il est prévu une dotation aux amortissements à hauteur de 3 M€, volume que Bordeaux Métropole pratiquait jusqu'à présent, en vue du transfert patrimonial des ouvrages liés à la gestion des eaux pluviales.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

3- L'autofinancement

	BP 2026
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 514 800,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS FRAIS FINANCIERS	21 514 800,00
EPARGNE DE GESTION	**3 000 000,00**
FRAIS FINANCIERS	0,00
EPARGNE BRUTE	**3 000 000,00**
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	0,00
EPARGNE NETTE	**3 000 000,00**

EPARGNE BRUTE	3 000 000,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 514 800,00
TAUX D'EPARGNE BRUTE*	**12,24%**

**part des ressources courantes disponibles pour rembourser la dette et pour investir*

La section d'exploitation dégage un autofinancement (virement à la section d'investissement correspondant à la différence des recettes et des dépenses d'exploitation) nul.

L'épargne brute qui se définit par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation (excédent des recettes d'exploitation réelles sur les dépenses d'exploitation réelles après frais financiers) s'élève quant à elle à 3 M€.

B- La section d'investissement

Article	Libellé	BP 2026
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	16 049 711,00
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	1 197 600,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**17 247 311,00**
040	OPÉRAT' ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 000 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**3 000 000,00**
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**20 247 311,00**
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 127 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	650 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	17 272 711,00
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	1 197 600,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**20 247 311,00**
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**20 247 311,00**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

1- Les autorisations de programme au BP 2026

AP/OP	Opérations régie	Etat APCP BP 2026 (TTC) CP26	CP27	CP28	CP29	Volume AP
AP	Réseaux eaux pluviales	12 306 665	7 925 760	1 000 000	-	21 232 425
OP	Développement de réseaux Locaux	1 560 000	500 000			2 060 000
OP	Renouvellement de réseaux	7 123 625	5 700 000	1 000 000		13 823 625
OP	Renouvellement de réseaux liés au projet de mobilité Route de Toulouse	720 000	1 000 000			1 720 000
OP	Accessoires réseaux assainissement	691 200	172 800	-	-	864 000
OP	Création branchements neufs	2 211 840	552 960			2 764 800
AP	Création, développement de réseaux structurants et projets spécifiques	3 304 808	1 060 000	360 000	-	4 724 808
OP	Etudes en lien avec le schéma directeur	120 000	120 000	120 000		360 000
OP	Le Taillan Médoc : Domaine Le Calavet	600 000	300 000			900 000
OP	Pessac : Gustave Eiffel	1 166 263				1 166 263
OP	Autres Opérations - Risques inondations	1 000 000	400 000			1 400 000
OP	OIM : Création et adaptation de réseaux	323 848	240 000	240 000		803 848
OP	Etudes Réseaux Structurants	94 697	0	0		94 697
AP	Bassins et ouvrages Eaux Pluviales	2 638 238	1 408 512	480 000	480 000	5 006 750
OP	Renouvellement Bassins et ouvrages	100 000	480 000	480 000	480 000	1 540 000
OP	Génie civil et second œuvre	330 048	41 472	-	-	371 520
OP	Renouvellement sites	2 108 160	887 040	-	-	2 995 200
OP	Etudes et travaux de sécurisation des bassins et ouvrages	100 030	-	-	-	100 030
AP	Système d'information - Phase build	800 000	375 000	-	-	1 175 000
OP	Automatisme - usine et réseau	500 000	75 000			575 000
OP	SI INDUS et continuité de service (Télécontrôle RAMSES + Hypervision)	300 000	300 000			600 000
TOTAL DEPENSES APCP EAUX PLUVIALES TTC		19 049 711	10 769 272	1 840 000	480 000	32 138 983

Le volume des AP (autorisations de programme) proposés au vote pour le budget eaux pluviales représente un montant de 32,1 M€, sous réserve d'une validation de Bordeaux Métropole.
Ces inscriptions tiennent compte des travaux exécutés par la Régie mais portés par le budget de Bordeaux Métropole jusqu'au 31 décembre 2025 et dont les engagements seront transférés par délibération du 5 décembre 2025 sur la dotation à la Régie.
A ce stade, et à la date à laquelle s'écrit ce rapport, le volume des travaux retenus en 2026 constitue un socle considéré comme requis. Ce montant pourra être amendé lors d'une étape budgétaire ultérieure, sur le fondement des projets validés par la Métropole.

- **AP « Réseaux eaux Pluviales » : 21,23 M€**

Cette AP porte les **travaux de renouvellement de réseaux** qui sont liés tant à des aménagements de voirie ou de plantations d'arbres, qu'à des opérations de renouvellement patrimonial. Dans le cadre du contrat d'objectif, ce volet est de réaliser 5,5 km de renouvellement /an. Le volume d'AP inscrit pour l'opération renouvellement réseaux est de 13,8 M€.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

La **création de branchement neuf** est également portée par ce [illegible] M€. L'hypothèse de réalisation pour l'année 2026 est de 400 branchements y compris surlargeurs et recherche d'amiante.

Sont également inscrits 2 M€ pour **le développement de réseaux locaux**. Sur cette opération sont réalisés les travaux d'extension de réseaux lorsqu'il s'agit de dessertes locales nécessaires pour la délivrance de permis de construire. Ces opérations sont réalisées en coordination avec l'activité des pôles territoriaux.

L'opération Renouvellement de réseaux en lien avec le projet mobilité Route de Toulouse, est ouverte à hauteur de 1,72 M€. Cette opération de renouvellement fait l'objet d'un suivi spécifique compte tenu de son importance tant en volume financier que en raison de l'enjeu de réalisation des travaux.

- **AP « Création, développement de réseaux structurants et projets spécifiques : 4,72 M€**

Les principaux projets portés par cette AP sont les suivants :

L'opération Pessac Gustave Eiffel, ouverte pour 1,16 M€. Les travaux et les maîtrises d'œuvre ont été réalisés en 2025, mais le transfert des engagements à la Régie induira une finalisation de l'exécution financière par la Régie.

Le Taillan Médoc - Domaine le Calavet : Le lotissement le Calavet ne dispose plus de solution de stockage des eaux pluviales depuis plusieurs années. Les études et maitrise d'œuvre sont faites et le début des travaux est prévu pour janvier 2026. Sous réserve d'une validation de Bordeaux Métropole, le volume global de cette opération est de 900 K€ répartis entre 2026 (600 K€) et 2027 (300 K€).

Autres opérations – Risques inondations pour 1,4 M€, sous réserve d'une validation de Bordeaux Métropole : Ces crédits sont prévus pour répondre à des situations d'urgence, qui requerraient des travaux à réaliser en urgence en lien avec les risques d'inondations. Leur réalisation est ainsi aléatoire et variable en fonction des aléas climatiques.

- **AP « Bassins et ouvrages Eaux pluviales » = 5 M€**

Cette AP regroupe à la fois des dépenses d'investissement réalisées jusqu'à présent par l'ancien délégataire sur les différents bassins et ouvrages, mais a aussi vocation à intégrer les projets de renouvellement ou création de bassins sur le territoire dans une approche de prévention des inondations., telles que ; Génie civil et bâtiments, 2nd œuvre et accessoires, renouvellements usines et réseaux, travaux exceptionnels.

Renouvellement Bassins et ouvrages, pour 1,54 M€ : Les diagnostics réalisés en fin de contrat par l'ancien délégataire, permettront d'établir un planning pluriannuel de travaux à terme. 100 K€ sont inscrits pour lancer les premières études en 2026 et un montant de 480 K€/an sont inscrits à partir de 2027 pour initier des travaux.

Génie civil et second œuvre = 371 K€ : une enveloppe de 371 K€ est prévue afin de répondre aux besoins d'interventions en génie civil et en second œuvre.

Renouvellements sites pour 2,99 M€ : Un programme de travaux a été établi en prenant en compte les études et travaux non récurrents à partir de l'expérience et des outils de gestion d'actifs de l'ancien délégataire ; et permet de prévoir des travaux courants récurrents curatifs ou des travaux programmables de renouvellement complémentaires.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

- **AP « Système d'information – Phase Build = 1,17 M€**

Automatisme – usine et réseaux : Cette opération porte les crédits nécessaires à hauteur de 575 K€ sur les renouvellements d'armoires électriques pour les sites industriels.

SI INDUS et continuité de service : Avec l'arrêt du cuivre, le montant de 600 K€ correspond aux crédits nécessaires aux travaux qu'il conviendra de réaliser pour le passage à la fibre. Un cadencement de 300 K€ / an est proposé entre 2026 et 2027.

2- Les crédits de paiements 2026

Les crédits de paiement 2026 correspondent au montant prévu pour la réalisation annuelle des investissements, et s'inscrivent à un niveau de 19,05 M€. Ces inscriptions incluent notamment des crédits de paiements transférés de Bordeaux métropole pour un montant global de 1,53 M€.

Pour l'exercice 2026, les CP sont répartis de la manière suivante : :

- Réseaux eaux pluviales = 12 306 665€ ; c'est effectivement le volume financier le plus conséquent, compte tenu de l'objectif de renouvellement patrimonial (7,1 M€ inscrits sur 2026).
- Création, développement de réseaux structurants et projets spécifiques = 3 304 808€ ; 2026 marquera essentiellement la finalisation de projets démarrés à la Métropole. Des arbitrages pourraient intervenir d'ici janvier et faire évoluer cette programmation, et seraient alors présentés en décision modificative.
- Bassins et ouvrages Eaux Pluviales = 2 638 238 € ; à date, cette enveloppe prévoit des travaux sur le patrimoine de l'ancien délégataire et qui revient à la Régie. Des arbitrages pourraient intervenir d'ici janvier et faire évoluer cette programmation, et seraient alors présentés en décision modificative.
- Système d'information – Phase build = 800 000 €.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

3- Les ressources d'investissement 2026

La section d'investissement de la GEPU est financée par une subvention de Bordeaux Métropole qui devra permettre le financement global des projets pour l'exercice 2026 et les suivants. Cette subvention sera ajustée en fonction des dépenses d'investissement réellement exécutées.
Compte tenu de l'inscription de 19,05 M€ de dépenses d'investissement réelles en crédits de paiement 2026 et de la recette prévue en investissement liée aux dotations aux amortissements (3 M€), il est inscrit 16,05 M€ de dotations d'investissement financé par Bordeaux Métropole à ce stade budgétaire.

Par ailleurs, la section d'investissement enregistre 1,2 M€ de travaux pour compte de tiers financés par et pour le compte de Bordeaux Métropole dans le cadre du développement et le renforcement des services de la GEMAPI et de la DECI.

II- Le budget de l'eau potable

A- La section d'exploitation

1- Les recettes de la section d'exploitation

Article	Libellé	BP 2025	BP 2026
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	250 000,00	300 000,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	122 918 400,00	143 318 827,14
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	662 362,56	249 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 524 219,00	11 615 743,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	127 354 981,56	155 483 570,14
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 300 000,00	3 100 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 300 000,00	3 100 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	131 654 981,56	158 583 570,14

Le chapitre 70 est constitué des recettes perçues par la régie à hauteur de 143,32 M€ au BP 2026, contre 122,92 M€ au BP 2025. Afin de mettre en évidence les recettes propres de la Régie (91,6 M€ au BP 2026 contre 90,59 M€ au BP 2025), il convient de retraiter ces montants des effets suivants :

- Redevances appelées par l'AEAG (redevances prélèvement de la ressource et performances issues de la nouvelle réforme mise ne place en 2025, et redevance consommation d'eau). Ces recettes dites de contre-valeur sont neutralisées par des charges d'exploitation et sont donc exclues dans l'analyse des recettes propres à la régie présentées ci-dessous.
  Les recettes attendues pour couvrir les redevances AEAG selon le modèle de la nouvelle réforme sont de 22,45 M€ au BP 2025 contre 20 M€ au BP 2026, en raison de la révision tarifaire appliquée sur la redevance prélèvement de -0,06€ par m3 facturé.
  En outre, une redevance performance assainissement collectif (4,37 M€) a été imputée au BP 2025 de l'eau potable, la régie portant la facturation de l'eau et de l'assainissement. Au BP 2026, cette redevance est directement imputée sur le budget annexe des eaux usées.

- Refacturations entre budgets (31,75 M€ au BP 2026 et 5,5 M€ au BP 2025).

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

Graphique n°2 : La répartition des recettes propres de la Régie

Tableau n°3 : Les recettes propres de la Régie

Libellé	BP 2025	BP 2026	var %	Ecart	QP
VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	**90 589 400,00**	**91 605 000,00**	**1%**	**1 015 600**	**100%**
RECETTES EAU	82 740 000,00	85 785 000,00	4%	3 045 000	94%
TRAVAUX	6 000 000,00	5 000 000,00	-17%	-1 000 000	5%
AUTRES RECETTES ANNEXES	1 849 400,00	820 000,00	-56%	-1 029 400	1%

a) La recette de vente d'eau (+3 M€)

L'augmentation de 3 M€ correspond à un ajustement des recettes pour être en adéquation avec les exigences du plan comptable M49 qui précise que les annulations de factures au titre des exercices antérieurs sont à comptabiliser en compte de charges exceptionnelles, et non plus en déduction des produits. Cette modalité comptable vient donc majorer les recettes en compensation d'une charge exceptionnelle de même montant, d'où un impact nul au résultat.

Le budget 2026 est construit sur une stabilité des volumes et sur la reconduction des tarifs de 2025, tant sur les tarifs d'eau consommés que sur l'abonnement :

- S'agissant de la part variable, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaire, les hypothèses d'évolution des volumes sont prudentes, au vu de la réalisation 2024 et de la projection 2025 (65,42 M€ au BP 2026 contre 65,61 M€ au BP 2025).
- S'agissant de la part fixe (abonnements), les hypothèses reposent sur une croissance stagnante de la population de la Métropole, qui induit notamment une évolution de la part fixe aujourd'hui estimée à +1% par an (17,37 M€ au BP 2026 contre 17,13 M€ au BP 2025).

Pour mémoire, la formule de révision des tarifs adoptée lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2023 aurait dû induire une évolution tarifaire à la baisse de -0.8%. Dans le cadre de la délibération tarifaire 2026, la proposition d'un taux plancher de 0% est soumise au Conseil d'administration pour l'évolution des tarifs sur 2026.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

b) L'activité travaux en léger retrait (-1 M€ entre le BP2025 et le BP2026)

Les recettes de l'activité travaux recouvrent l'ensemble des prestations travaux réalisées par la Régie dans le cadre de ses missions, plus spécifiquement les branchements neufs permettant l'accès à l'eau potable.

En raison du contexte économique, et notamment du ralentissement des constructions neuves, le niveau d'activité de branchement neuf pour 2026 est ajusté à 5 M€. Ce niveau d'activité est cohérent avec le volume d'activité estimé en dépenses.

c) Les recettes annexes (-1 M€ entre le BP2025 et le BP2026)

Par délibération en date du 12 avril 2024, Bordeaux Métropole a acté l'intégration au périmètre de gestion de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole les services de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2026.

Dans ce contexte, la régie reprenant l'activité assainissement à son compte, la rémunération sur facturation et recouvrement de la part assainissement due par le délégataire SABOM s'éteint de fait pour les factures établies au titre des consommations de 2026, soit une chute des revenus de 1 M€ sur 2026.

2- Les dépenses de la section d'exploitation

Article	Libellé	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	40 535 503,31	38 779 203,06
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	35 012 167,00	45 371 474,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	13 308 000,00	13 307 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 615 773,00	5 619 256,84
66	CHARGES FINANCIÈRES	230 580,00	1 000 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	177 000,00	3 236 440,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	4 806 243,00	10 735 500,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	97 885 266,31	118 048 873,90
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	17 000 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	11 521 505,00	17 000 000,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	109 406 771,31	135 048 873,90
023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	22 248 210,25	23 534 696,24

Au BP 2026, les dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 118 M€. Le budget de l'Eau Potable porte également des recettes liées aux refacturations entre les budgets, à hauteur de 31,7 M€. En solde net de refacturations, les dépenses réelles d'exploitation sont évaluées à 86,3 M€.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

Tableau n°4 : Les dépenses d'exploitation BP 2026 vs BP 2025 pro forma

Budget Eau Potable Dépenses d'exploitation	BP 2025 Pro forma	BP 2026 net de refacturations	Ecart BP 26 - BP 25
Masse salariale nette de refacturations	**29 507 167**	**26 811 574**	**- 2 695 593**
ETP nets de refacturations	456	417	- 39
Autres dépenses d'exploitation	**35 859 099**	**30 747 443**	**- 5 111 656**
Dépenses dédiées Eau Potable	**21 702 380**	**19 071 021**	**- 2 631 359**
Accompagnement social de la facture d'eau	400 000	400 000	-
Achats de pièces	550 000	620 000	70 000
Analyses	352 500	356 920	4 420
Bouches à clé	166 500	160 000	- 6 500
Boues	160 000	160 000	-
Charges contractuelles BM	500 000	500 000	-
Energie	4 235 542	3 633 935	- 601 607
Espaces verts	320 000	365 000	45 000
Frais généraux	830 800	161 360	- 669 440
Licences & télécommunications	-	255 000	255 000
Patrimoine, études et ressources en eau	242 000	231 000	- 11 000
Peinture et autres entretiens	290 000	317 000	27 000
Recherche de fuites	350 000	380 000	30 000
Recherche et innovation	368 900	359 470	- 9 430
Réfections de voirie	647 500	650 000	2 500
Réparations de fuites	2 143 000	2 200 000	57 000
Réseaux divers	428 000	443 856	15 856
SI run & ponctuel	2 159 564	-	- 2 159 564
Surlargeurs	555 000	550 000	- 5 000
Transition écologique	143 251	533 783	390 532
Transports et autres	70 000	70 960	960
Usines divers	1 201 000	1 237 696	36 696
Technique finance	5 588 823	5 485 041	- 103 782
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	*40 000*	*40 640*	*640*
Autres charges exceptionnelles d'exploitation	*60 000*		*- 60 000*
Charges diverses de gestion courante	*2 000*	*2 032*	*32*
Créances admises en non valeur	*400 000*	*200 000*	*- 200 000*
Dotation sur provisions pour risques d'exploitation - Prov DAC créances douteuses	*820 500*	*1 200 008*	*379 508*
Dotation sur provisions pour risques d'exploitation - Prov RH	*3 985 743*	*2 881 492*	*- 1 104 251*
Intérêts moratoires, pénalités sur marché	*50 000*	*50 800*	*800*
Intérêts réglés à l'échéance (emprunt)	*230 580*	*1 000 000*	*769 420*
Taxes foncières		*110 069*	*110 069*
Dépenses communes à tous les budgets	**10 640 850**	**10 322 974**	**- 317 876**
Agence comptable (frais bancaires, recouvrement, honoraires etc.)	339 250	285 956	- 53 294
Bâtiments	1 615 137	1 140 613	- 474 525
Campagne de sensibilisation et animations	177 500	277 787	100 287
Ecoute, médiation & QVT	117 660	58 200	- 59 460
Energie	255 738	78 169	- 177 568
Equipements informatiques	346 548	116 400	- 230 148
Evènementiel	188 500	173 388	- 15 113
Formation, coaching & conseil en organisation et stratégie	452 000	417 100	- 34 900
Frais généraux	782 750	1 138 443	355 693
Licences & télécommunications	3 382 813	2 543 985	- 838 828
Missions, voyages et déplacements, colloques séminaires conférences	44 000	27 645	- 16 355
Moyens juridiques et financiers et d'assistance aux supports	708 000	266 750	- 441 250
Plateforme logistique	288 000	355 909	67 909
Recrutement	124 800	62 080	- 62 720
SI run & ponctuel	-	1 861 793	1 861 793
Système de management intégré	157 000	51 410	- 105 590
Transition écologique	190 000	40 876	- 149 124
Véhicules	1 471 154	1 426 472	- 44 682
Dépenses relations usagers	**3 515 869**	**1 353 448**	**- 2 162 421**
Frais généraux	322 000	11 130	- 310 870
Interventions terrain	531 100	271 050	- 260 050
Prestations multicanales	2 662 769	1 071 268	- 1 591 502
TOTAL dépenses réelles d'exploitation	**65 366 266**	**57 559 017**	**- 7 807 249**
Dépenses autres	**27 014 000**	**28 737 030**	**1 723 030**
Redevance AEAG	13 506 000	6 654 000	- 6 852 000
Dotation sur provisions pour risques d'exploitation - Prov Redevance AEAG pour 2027		6 654 000	6 654 000
Atténuations de produits	13 308 000	13 307 000	- 1 000
Charges exceptionnelles - Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 000 000	3 000 000
Dépenses imprévues	200 000		- 200 000
Charges environnées sur investissements		- 857 970	- 857 970
Refacturation SPANC		- 20 000	- 20 000
TOTAL dépenses d'exploitation	**92 380 266**	**86 296 047**	**- 6 084 219**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

Le tableau ci-dessus présente les écarts de BP 2026 à BP 2025. Le BP 2025 a été reconstitué selon les mêmes affectations budgétaires que le BP 2026 (par typologie de dépense, en fonction des axes d'analyses liés aux comptes et aux directions porteuses des crédits), à savoir en distinguant :

- Les dépenses affectées en direct au budget de l'eau potable,
- Les dépenses communes à tous les budgets,
- Les dépenses relatives à la relation usagers.

Cette analyse comporte des biais mais permet toutefois d'étudier comparativement deux budgets dont la structure de charge serait sinon non-pertinente à mettre en regard.

Le BP 2026 est présenté en dépenses nettes de refacturations :

- Les dépenses communes à tous les budgets, portées par le budget eau potable, sont refacturées à hauteur de 51,5% aux budgets eaux usées, eaux pluviales et eaux industrielles ;
- Les dépenses relatives à la relations usagers, également portées par le budget eau potable, sont refacturées à hauteur de 50% au budget des eaux usées.

Au global sur le budget de l'eau potable, on constate donc une baisse des dépenses de l'ordre de **-6 M€**, qui s'expliquent de la manière suivante :

- ✓ **-2,7 M€ sur la masse salariale**, du fait de la répartition des effectifs support proposée par le système de refacturation.

- ✓ **-2,6 M€ sur les dépenses dédiées eau potable** qui s'expliquent par les principaux effets suivants :
  - -600 K€ sur l'énergie : le BP 2025 a été construit dans un contexte d'incertitude sur le volume des taxes facturées sur l'année 2025, et incluait une estimation surévaluée de +500 K€ en raison de ce risque financier.
  - -669 K€ sur les frais généraux : cette baisse porte sur les assurances, dédiées au budget eau potable en 2025 et mutualisées en 2026.
  - -2,1 M€ sur le SI run et ponctuel : de la même manière que pour les assurances, les dépenses du SI sont dédiées au budget de l'eau potable sur l'année 2025 et elles sont mutualisées sur 2026.

- ✓ **-0,32 M€ sur les dépenses communes à tous les budgets.**

- ✓ **-2,2 M€ sur les dépenses de la relation usagers :** cette baisse s'explique par l'effet de la refacturation des dépenses de la relation usagers à hauteur de 50% au budget eaux usées sur l'année 2026.

- ✓ **+1,7 M€ sur les autres dépenses dont :**
  - +3 M€ de charges exceptionnelles correspondant aux annulations de recettes sur factures antérieures.
  - -6,85 M€ de redevances Agence de l'Eau. Au BP 2026, est intégré 6,65 M€ de redevances, dont 3,7 M€ pour la redevance prélèvement (en baisse de 2,5 M€ avec la révision tarifaire de -0,06€ par m3 facturé) et 2,9 M€ pour la redevance performance. Dans le BP 2025, avait été intégré 13,5 M€ de redevances, dont 6,2 M€ de redevance prélèvement, 2,9 M€ de redevance performance eau et 4,37 M€ de redevance performance assainissement.
  - +6,65 M€ de dotations aux provisions correspondant aux redevances qui seront appelées par l'Agence de l'Eau en 2027 au titre de 2026, soit 3,7 M€ pour la redevance prélèvement et 2,9 M€ pour la redevance performance.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

Graphique n°5 : Répartition des dépenses réelles d'exploitation nettes de refacturations 2026

Les dépenses réelles d'exploitation nettes de refacturations du budget de l'eau potable sont évaluées à 57,6 M€ au BP 2026.

De la même manière que pour le budget principal, on distingue à présent 7 catégories de dépenses présentées dans le graphique ci-dessus.

a) <u>Les dépenses de masse salariale</u>

	BP 2025	BP 2026	*Ecart*
Masse salariale nette de refacturations	**29 507 167**	**26 811 574**	*- 2 695 593*
Dépenses de masse salariale	35 012 167	45 371 474	*10 359 307*
Recettes de refacturation de masse salariale	5 505 000	18 559 900	*13 054 900*

La masse salariale globale nette de refacturations du budget de l'eau potable pèse pour 47% des dépenses réelles d'exploitation soit 26,8 M€ sur l'année 2026. En effet à partir de 2026, la structure des dépenses de masse salariale évolue avec l'intégration des eaux pluviales et des eaux usées : la masse salariale des directions support dites « mutualisées » est portée par le budget de l'eau potable et refacturée aux autres budgets au prorata des effectifs. Cette refacturation se traduit par l'inscription d'une recette sur le budget eau potable.

En solde net de refacturations, ces dépenses correspondent à 417 ETP répartis entre missions affectées, services support et relation usagers.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

b) Les dépenses d'exploitation de l'eau potable

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Exploitation eau Potable	**12 881 008**	*22%*
Energie	3 712 104	29%
Réparations de fuites	2 200 000	17%
Véhicules	1 426 472	11%
Usines divers	1 237 696	10%
Réfections de voirie	650 000	5%
Achats de pièces	620 000	5%
Surlargeurs	550 000	4%
Réseaux divers	443 856	3%
Espaces verts	365 000	3%
Recherche de fuites	380 000	3%
Analyses	356 920	3%
Peinture et autres entretiens	317 000	2%
Patrimoine, études et ressources en eau	231 000	2%
Boues	160 000	1%
Bouches à clé	160 000	1%
Transports et autres	70 960	1%

Le deuxième poste de dépenses après la masse salariale concerne l'exploitation de l'eau potable, qui représente environ 22% du total des dépenses réelles d'exploitation. Il s'agit des charges directement liées à l'exploitation et aux métiers de l'eau potable. Elles se composent principalement :

- Des dépenses énergétiques à hauteur de 29% ;
- Des dépenses liées à l'activité des réparations de fuites à hauteur de 17%. Cette activité est en partie externalisée au sein de la régie ;
- Des dépenses liées aux véhicules (locations, carburant, entretien…) à hauteur de 11%. Ces dépenses sont mutualisées, c'est-à-dire communes à tous les budgets, portées par le budget eau potable et refacturées à chacun des budgets ;
- Les dépenses diverses consommées par les usines à hauteur de 10% (achats de produits de traitement, fournitures d'entretien et petits équipements, frais de maintenance…).

Les dépenses opérationnelles présentées dans le tableau ci-dessus sont, hormis les dépenses des véhicules, des dépenses dédiées au budget eau potable. On y retrouve principalement les activités du réseau (réparations de fuites, réfections de voirie, surlargeurs, réseaux divers, recherches de fuites, remise à niveau des bouches à clés) et les activités des usines (usines divers, espaces verts, analyses, peintures et autres entretiens, traitement des boues).

c) Les autres dépenses (comptables et financières)

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Autres dépenses	**5 985 041**	*10%*
Dotation sur provisions pour risques d'exploitation	4 081 500	68%
Intérêts réglés à l'échéance	1 000 000	17%
Charges contractuelles BM	500 000	8%
Créances admises en non valeur	200 000	3%
Divers	203 541	3%

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

Les autres dépenses représentent 10% des dépenses réelles d'exploitation. Elles portent principalement sur :

- Des dotations sur provisions pour risques d'exploitation, qui comprennent des provisions RH (principalement départs à la retraite, primes et indemnités de licenciement) et des provisions pour créances douteuses ;
- Des intérêts réglés à l'échéance, qui sont les intérêts d'emprunt ;
- Des charges contractuelles versées à Bordeaux Métropole, pour le financement de l'Autorité Organisatrice et de la Solidarité Internationale.

d) Les dépenses informatiques

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Informatique	**4 803 024**	*8%*
Licences & télécommunications	2 798 985	58%
SI run & ponctuel	1 861 793	39%
Equipements	116 400	2%
Frais généraux	25 846	1%

Les dépenses informatiques du budget de l'eau potable représentent 8% des dépenses réelles d'exploitation. Elles sont constituées principalement par des frais de licences et de télécommunications et des frais liés au système d'information.

e) Les dépenses supports

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Supports	**4 360 913**	*8%*
Frais généraux	1 244 076	29%
Bâtiments	1 140 613	26%
Formation, coaching & conseil en organisation et stratégie	417 100	10%
Agence comptable (frais bancaires, recouvrement, honoraires etc.)	285 956	7%
Moyens juridiques et financiers et d'assistance aux supports	266 750	6%
Plateforme logistique	355 909	8%
Campagne de sensibilisation et animations	277 787	6%
Evènementiel	173 388	4%
Recrutement	62 080	1%
Ecoute, médiation & QVT	58 200	1%
Système de management intégré	51 410	1%
Missions, voyages et déplacements, colloques séminaires conférences	27 645	1%

Les dépenses supports représentent 8% des dépenses réelles d'exploitation pour l'année 2026. Ce sont des dépenses dites mutualisées, portées par le budget de l'eau potable et refacturées aux autres budgets. Ce sont les dépenses portées principalement par les directions de la Communication, des Ressources Humaines, de la Finance et de l'Agence Comptable.

Les 2 principaux postes de dépenses portent sur les frais généraux communs à l'ensemble des supports et les bâtiments administratifs (location, entretien, nettoyage, maintenance…).

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

f) Les dépenses de la relation usagers

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Relation Usagers	**1 753 448**	3%
Prestations multicanales	1 071 268	61%
Accompagnement social de la facture d'eau	400 000	23%
Interventions terrain	271 050	15%
Frais généraux	11 130	1%

Les dépenses de la relation usagers représentent 3% des dépenses réelles d'exploitation pour l'année 2026. Elles sont portées par le budget de l'eau potable et refacturées pour 50% au budget eaux usées. Elles se composent principalement :

- Des prestations multicanales : cette enveloppe comprend notamment les dépenses de traitement des demandes usagers (front et back office) et les dépenses d'éditique et d'affranchissement des courriers aux usagers ;
- Des dépenses d'accompagnement social de la facture de l'eau ;
- Des prestations liées aux interventions terrain : prestation externalisée de la relève, plan de renouvellement des compteurs, entretien des bornes de puisage etc.

g) Les dépenses de recherche, innovation et transition écologique

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Recherche, innovation et Transition Ecologique	**964 010**	2%
Transition écologique	574 659	60%
Recherche et innovation	359 470	37%
Frais généraux	29 881	3%

Enfin, la dernière catégorie de dépenses d'exploitation est liée aux projets de recherche, d'innovation et de transition écologique. Elle représente 2% des dépenses réelles d'exploitation 2026. Ces projets sont pour partie compensés par un volume de recettes sous forme de subventions.

3- L'autofinancement

	BP 2025	BP 2026
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	127 354 981,56	155 483 570,14
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS FRAIS FINANCIERS	97 654 686,31	117 048 873,90
EPARGNE DE GESTION	**29 700 295,25**	**38 434 696,24**
FRAIS FINANCIERS	230 580,00	1 000 000,00
EPARGNE BRUTE	**29 469 715,25**	**37 434 696,24**
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	2 021 580,00	3 461 580,00
EPARGNE NETTE	**27 448 135,25**	**33 973 116,24**
EPARGNE BRUTE	29 469 715,25	37 434 696,24
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	127 354 981,56	155 483 570,14
TAUX D'EPARGNE BRUTE*	**23,14%**	**24,08%**

**part des ressources courantes disponibles pour rembourser la dette et pour investir*

La section d'exploitation dégage un autofinancement (virement à la section d'investissement correspondant à la différence des recettes et des dépenses d'exploitation) de 23,5 M€.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

L'épargne brute qui se définit par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation (excédent des recettes d'exploitation réelles sur les dépenses d'exploitation réelles après frais financiers) s'élève quant à elle à 37,4 M€.

Ainsi, le taux d'épargne brute est de 24,08 % dans une approche prévisionnelle. Ce taux permet de mesurer la part des ressources d'exploitation courantes disponibles pour rembourser la dette et pour financer les dépenses d'investissement, conformément à la cible fixée par le rapport d'orientation budgétaire (cf. taux supérieur à 20%). La sortie du SI de transition conjuguée avec des dépenses d'exploitation maitrisées, et ce malgré une prévision du volume de vente d'eau limitée, expliquent ce taux d'épargne brute.

B- La section d'investissement

Article	Libellé	BP 2025	BP 2026
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	300 000,00	300 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	23 659 760,35	17 608 933,36
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	23 959 760,35	17 908 933,36
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	17 000 000,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	9 900,00	300 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	22 248 210,25	23 534 696,24
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	33 779 615,25	40 834 696,24
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	57 739 375,60	58 743 629,60

Article	Libellé	BP 2025	BP 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 049 000,00	4 130 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 952 840,06	14 367 890,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	32 398 055,54	33 374 159,60
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	2 021 580,00	3 461 580,00
26	CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 000,00	10 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	53 429 475,60	55 343 629,60
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 300 000,00	3 100 000,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	9 900,00	300 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 309 900,00	3 400 000,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	57 739 375,60	58 743 629,60

1- Les autorisations de programme au BP 2026

Le volume des autorisations de programme augmente de 25 M€ par rapport à la dernière étape budgétaire (DM), du fait notamment de l'intégration de nouveaux projets. L'état des AP/CP est construit de manière à permettre à la nouvelle mandature de construire un dispositif d'autorisations de programmes qui corresponde au projet de mandat. Ainsi, les opérations récurrentes devront pouvoir s'éteindre en 2027, ou au plus tard en 2028 (dans l'hypothèse de décalages de crédits plus conséquents). Les opérations projets quant à elles s'étendent jusqu'à la fin de vie du projet.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

AP	Opérations régie	Exercices antérieurs consommés	2026	2027				Ecart vs DM25
AP	Aqueduc	-	-	100 000	-	-	100 000,00	(900 000,00)
AP	Ouvrages Eau potable	484 175	1 440 000	60 000	-	-	1 984 174,59	(580 690,41)
AP	Nouveaux forages	810	450 000	2 350 000	1 000 000	-	3 800 810,00	1 650 810,00
AP	Travaux sur canalisations structurantes	4 244 511	1 970 000	4 517 739	1 450 000	2 000 000	14 182 250,04	3 532 250,04
AP	Champs captants des Landes de Médoc (CCLM)	1 921 851	980 000	710 000	130 000	89 608 149	93 350 000,00	-
AP	Renouvellement / extensions canalisations	45 601 148	21 180 000	8 800 000	-	-	75 581 148,10	9 524 037,87
AP	Système d'information - AMO	176 270	-	-	-	-	176 269,80	-
AP	Système d'information - Phase build	14 945 049	5 217 050	3 517 953	-	-	23 680 051,71	1 994 066,87
AP	Compteurs	2 002 665	1 029 000	-	-	-	3 031 665,07	456 769,07
AP	Réseaux	4 742 286	2 227 000	340 000	-	-	7 309 286,09	594 838,75
AP	Branchements	23 120 774	11 190 000	1 065 000	-	-	35 375 773,97	3 248 024,65
AP	Usines	6 756 861	4 305 000	865 000	-	-	11 926 860,81	1 527 576,95
AP	Environnement de travail	7 819 941	1 894 000	2 263 000	-		11 976 940,53	3 979 303,38
Total EAU POTABLE		111 816 340,16	51 882 049,60	24 588 691,74	2 580 000,00	91 608 149,21	282 475 230,71	25 026 987,17

L'état des APCP est constitué de différentes autorisations de programme, décrites ci-dessous.

Un programme dédié aux **Aqueducs** a été atténué dans cette programmation révisée (prévision 100 K€ d'études). Les diagnostics et schémas directeurs sur les 2 ouvrages de Taillan et Budos réalisés dans le cadre du précédent contrat de DSP abordent les diagnostics sur des aspects structurels et sanitaires. Sur l'aqueduc de Budos, des travaux ont été identifiés à moyen terme notamment avec un lien avec le projet de l'aménagement de la route de Toulouse en cours. Ce projet encore peu mature, l'enveloppe financière est en baisse. Les crédits conservés permettront de lancer des études

L'AP **Ouvrage Eau potable** (1,98 M€) rassemble les opérations en lien avec les diagnostics de ses ouvrages de prélèvement et de stockage d'eau potable notamment ainsi que le lancement d'études de faisabilité de mise en place de nouvelles ressources. A l'issue de ces opérations et selon les conclusions des analyses, des travaux sont réalisés afin de renouveler les éléments constitutifs de l'ouvrage ou d'en améliorer le rendement. A titre d'exemple, fin 2025 sera réalisé le diagnostic du réservoir de Cap-Roux qui engendrera des travaux de reprise d'étanchéité sur 2026.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

Le programme relatif aux créations de **nouveaux forages** est en augmentation de 1,95 M€ (soit un total de 3,8 M€), notamment du fait de nouveaux projets de forages. En effet, l'attractivité de la métropole, les actions de maitrise des consommations qui ne compensent plus la croissance de la population, le vieillissement du parc d'ouvrages de prélèvement de la Régie, l'incertitude relative à l'impact du dérèglement climatique sont un enjeu quant à la disponibilité en eau. L'ensemble de ces facteurs pourrait menacer à terme la continuité de service de l'eau. Le schéma directeur de l'eau potable de l'Eau Bordeaux Métropole a mis en évidence la nécessité de création d'une quinzaine de nouveaux forages afin d'équilibrer ce bilan « besoin – ressource » à l'horizon 2040.

La délibération budgétaire prévoit ainsi les crédits correspondant à la phase 1 de travaux sur les sites suivants, à savoir la phase de réalisation d'un puit équipé d'un tube provisoire, permettant de déterminer la nécessité de réaliser des travaux de connexion.

Les forages concernés sont les suivants :

- CHENIL-BOS, localisé au lieu-dit « Chenil » sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Il s'agit d'un projet de deux forages, visant l'un la nappe du Miocène et l'autre celle de l'Oligocène, pour un coût global de 550 K€, dont 80 K€ en 2026 ;
- AGORA ALPHA ciblant l'Oligocène sur la commune de Martillac et sur celle de Saint-Médard-d'Eyrans. Ces sites sont tous équipés d'un forage éocène. Ce projet a été priorisé car la maitrise foncière est assurée ainsi que la préexistence de station de traitement et d'une capacité de transport non saturée. Le coût de la phase 1 est prévu à 730 K€ sur la phase 1, dont 130 K€ en 2026 ;
- BOUTIN-MIO qui vise la réalisation d'un forage au Miocène au lieu-dit « Boutin » sur la commune de Pessac. Ce site, appartenant à la Régie, présente un réservoir sur tour, une station de traitement et un forage oligocène. Ce forage captait historiquement les nappes du Miocène et de l'Oligocène. Cette duplicité de la ressource étant désormais prohibée, des travaux de mise en conformité ont été conduits afin d'occulter l'exploitation du Miocène. Il s'agit aujourd'hui de récupérer une capacité d'exploitation du Miocène avec un forage dédié. Le coût de l'opération s'élève à 250 K€ dont 40 K€ en 2026

Les enjeux en matière de **Travaux sur canalisations structurantes** induisent une augmentation de l'AP de 3,5 M€ (au total 14,2 M€). Il s'agit des travaux de renouvellement sur les canalisations stratégiques et constitue des investissements patrimoniaux. A date sont déjà lancés les travaux concernant :

- La traversée du pont Simone Veil pour un reliquat de crédits de 200 K€ : travaux qui doivent se terminer en 2026 et qui portent sur le raccordement des deux rives et la pose de la conduite dans le pont ;
- Les travaux sur le renouvellement de la conduite entre le Becquet – Barrière de Toulouse – Villenave d'Ornon pour une enveloppe de 4,7 M€ sur 4 ans à partir de 2027. Chantier sous maitrise d'œuvre interne à la Régie, le diagnostic de cette canalisation a confirmé, comme cela était prévu au schéma directeur, que son état nécessitait sa réhabilitation/renouvellement ;
- Le renouvellement de la canalisation entre l'usine de Cantinolle et le réservoir de Lagorce de l'ordre de 3 M€ dont 1,5 M€ sur les CP 26. Celle-ci a été identifiée dans le cadre du schéma directeur pour la sécurisation hydraulique de la distribution en configuration normale de fonctionnement du réseau et vise à assurer le transfert d'eau requis vers le secteur de Linas et Blanquefort aux horizons futurs. Démarrés en 2024, les travaux devraient s'achever en 2027.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

L'année 2026 marque le lancement de trois nouveaux chantiers majeurs :

- Le lancement du renouvellement de la canalisation Rouquet – Lavardens, pour un volume de 1 M€ : les années 2026 (100 000 €) et 2027 doivent porter les crédits de maitrise d'œuvre rattachés à cette opération, qui pourra être suivi d'une opération de travaux (estimation 21 M€). Cette opération consiste à poser une seconde canalisation de transport de 6 km entre l'axe Saussette-Cap-Roux et la cote 40. Cette canalisation permettra de renforcer la capacité de transfert vers la cote 40 en assurant notamment l'alimentation du réservoir Lavardens à Talence. Sa mise en place permettra, d'une part, de palier aux besoins en eau futurs et d'autre part, de sécuriser l'alimentation en eau potable de la cote 40 en cas d'indisponibilité de la canalisation permettant actuellement d'alimenter le réservoir de Lavardens. En outre, la pose de cette nouvelle conduite d'un diamètre de 800 mm est nécessaire pour assurer le transfert des futurs apports d'eau provenant des futures ressources (type projet du Champs Captant des Landes du Médoc).
- Le lancement du renouvellement de la conduite Thil-Gamarde. Conduite stratégique, elle permet le transfert de l'eau du Thil vers Gamarde et dans le sens inverse également. Son diamètre et sa nature sont à ce jour limitant pour permettre le transfert de la totalité du débit que l'on pourrait être amené à faire transiter dans les différentes configurations du système de production. Les travaux consistent à poser une conduite en diamètre 500 mm, sur 700 ml, à proximité de la conduite existante. La nature des travaux conduirait à une enveloppe budgétaire de 900 K€, dont 50 K€ en 2026. Une finalisation des études environnementales et lancement de la MOE sont programmés en 2026 avec en suivant la réalisation des travaux sur les années 2027-2028.
- Enfin, dans le cadre de la préparation d'autres projets stratégiques, des crédits d'études sont prévus afin de répondre à d'autres enjeux de renouvellement structurants. A titre d'exemple, des études environnementales sont prévues afin de préparer le projet de liaison Cap de Bos - Gajac.

Le **Champs Captant des Landes du Médoc** reste un projet structurant pour la Régie, avec l'objectif de préserver les ressources afin de pérenniser l'alimentation en eau potable sur le long terme. L'enveloppe financière n'est pas modifiée (au total 93,35 M€) ; les crédits de paiement portent majoritairement sur les années 2030 et suivantes.

Le **Renouvellement de canalisations** constitue l'une des principales AP du budget de l'eau potable (au total 75,58 M€). Elle a pour objectif de répondre au contrat d'objectifs fixée par Bordeaux Métropole d'un point de vue patrimonial avec un objectif de 1% de taux de renouvellement du réseau d'eau potable. L'opération augmente de 9,5 M€ afin de permettre la mise en œuvre du renouvellement du réseau en 2026 et en 2027.

La stratégie du système d'information repose sur cinq piliers principaux : la continuité de service, la souveraineté, la sécurité, la progressivité de mise en œuvre et l'agilité. Pour un total de 23,68 M€, en augmentation de 1,99 M€, cette AP « **Systèmes d'information – phase build** » regroupe toutes les opérations qui ont conduit, depuis la création de la Régie, à la fin du SI de transition de SUEZ, notamment avec les logiciels tels que :

- Efluid, nouveau système d'information de gestion et facturation de la Régie, pour un reliquat de crédits de 850 K€ pour la finalisation du développement et le suivi de la continuité, de la performance ainsi que de la qualité du service ;
- La plateforme Data, solution transverse visant à faciliter la prise de décision et le pilotage stratégique, opérationnelle et réglementaire de la Régie. Le projet prévoit 2,2 M€ pour 2026 et 2027 ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

- Les dépenses relevant du support, de l'infrastructure informatique individuel et collectif sont également présentes et en nettes augmentation entre 2025 et 2026 et 2027 en raison de l'intégration de nouveaux effectifs qu'il faut équiper de matériel et une partie du renouvellement des équipements des effectifs déjà présents pour 3,3 M€ ;
- La Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) avec le logiciel Maximo permettant la gestion du référentiel patrimonial, l'organisation de la maintenance, les demandes et ordonnancement des interventions entre autres, pour 800 K€ (finalisation des développements et maintien opérationnel ;
- Le projet Hypervision pour 1,7 M€ qui doit permettre de moderniser les systèmes de gestion de l'eau potable. Ce système permettrait de centraliser, piloter et optimiser l'ensemble des activités ainsi qu'améliorer la performance de la Régie fondé sur l'exploitation des données industrielles, de gestion et métier.

L'AP **Compteurs** (au total 3 M€, en augmentation de 0,46 M€) concerne essentiellement le renouvèlement de compteurs PRC/SRU dont la politique comptage de REBM avec un âge max pour chaque catégorie de compteurs permet de connaitre en amont les compteurs à remplacer sur la période de manière préventive. A cela s'ajoute le remplacement curatif estimé à 1% du parc compteurs/an. Cette AP intègre aussi l'opération qui recense les coûts de matériel indispensable au renouvellement de la télérelève (essentiellement des émetteurs et des récepteurs).

L'AP **Réseaux** (7,31 M€, en augmentation de 0,59 M€) intègre les opérations relatives aux pièces, capteurs, bornes, vannes et également l'approvisionnement de la plateforme. Celle-ci qui regroupe l'achat des petites pièces pour l'ensemble de la Régie.

L'AP **Branchements** : sont intégrées les opérations relatives à la création des nouveaux branchements, petit <50mm et gros diamètres >50mm, ainsi que le renouvellement de branchements d'urgence et le renouvellement du parc de branchements de la Régie, opération très consommatrice de crédits de paiement. Celle-ci constitue un indicateur du contrat d'objectifs. La hausse de l'AP s'explique notamment par l'intégration des coûts sur la recherche d'amiante, non existants précédemment et passe à 35,4 M€ (+3,2 M€).

L'AP **Usines** (11,93 M€ au total, en augmentation de 1,5 M€) regroupe les opérations relatives aux usines que ce soient les travaux de génie civil que les travaux électromécaniques ou encore le renouvellement des charbons actifs biologiques permettant la filtration de l'eau.

L'AP **Environnement de travail** (11,98 M€, en augmentation de 3,98 M€) intègre les opérations relatives à la maintenance immobilière, au mobilier et surtout l'opération concernant le renouvellement du parc de véhicules, légers, lourds ou de chantier de la Régie.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

2- Les crédits de paiement 2026

Le volume des crédits de paiement pour 2026 correspond à la déclinaison des autorisations de programme et traduit ce qui est prévu d'être payé dans l'année. Il s'établit à près de 51,9 M€. Outre les projets marquants et identifiés dans le paragraphe précédent, les crédits de paiement portent des projets significatifs pour cet exercice budgétaire :

- Renouvellement de canalisations : cette opération se traduit, pour 2026, par un volume de crédits de paiement de 21,18 M€, soit 41% du budget d'investissement 2026 de l'eau potable. Avec ce montant, seuls 0,5 % du réseau pourront être renouvelés, soit à peine la moitié de l'objectif fixé par le contrat.
- Renouvellement de branchements : l'opération doit permettre le renouvellement de 1800 branchements sur l'année 2026 ; cette opération intègre désormais les coûts de recherche d'amiante, qui constitue une obligation nouvelle à partir de 2026. Cette opération se traduit ainsi par un volume de crédits de paiements de 11,19 M€ sur 2026 (22% du budget d'investissement 2026 de l'eau potable).
- En matière de système d'information (10% du budget d'investissement 2026 de l'eau potable), les 5,22 M€ de CP 2026 sont essentiellement consommés par le déploiement progressif de l'hypervision pour 1,1 M€, les dépenses relatives au matériel informatique pour 1,3 M€ et la fin de la phase Build des opérations d'Efluid (550 K€) et Maximo (500 K€) principalement.
- A cela s'ajoutent les investissements récurrents notamment avec les travaux et opérations liés aux usines avec le renouvellement des charbons actifs pour 875 K€, le renouvellement courant des usines concernant l'électromécanique pour 875 K€ ainsi que le renouvellement d'armoires électriques pour 1,2 M€.
- Le renouvellement des compteurs (PRC, SRU, télérelève) pour 1 M€.
- L'achat des pièces à la plateforme pour 1,6 M€.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

3- Les recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement repose à la fois sur l'autofinancement dégagé (23,5 M€) ainsi que sur des ressources externes et notamment l'emprunt. Ainsi, un emprunt d'équilibre est inscrit pour 17,6 M€, et son volume sera ajusté lors des prochaines étapes budgétaires.

4- La capacité de désendettement

	BP 2025	BP 2026
ENCOURS DETTE	63 999 900,35	90 891 804,36
EPARGNE BRUTE	29 469 715,25	37 434 696,24
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (EN ANNÉES)	2,17	2,43

La capacité de désendettement constitue un indicateur essentiel d'appréciation de la soutenabilité financière de l'établissement. Elle mesure le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser l'intégralité de sa dette en mobilisant son épargne brute. Plus cet indicateur est faible, plus la structure financière est considérée comme saine et maîtrisée. L'analyse de la capacité de désendettement permet ainsi d'éclairer les choix budgétaires, de vérifier la cohérence des investissements projetés avec les ressources disponibles et d'assurer une gestion prudente et durable de l'endettement. Elle contribue à garantir la trajectoire financière de l'établissement et à sécuriser sa capacité d'action pour les exercices à venir.

III- Le budget des Eaux Usées

A- La section d'exploitation

Article	Libellé	BP 2026
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	85 602 587,41
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	34 967,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	85 637 554,41
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	85 637 554,41
011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	34 532 183,93
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	18 169 850,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 260 602,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	82 658,86
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	991 318,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	3 053 154,29
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	59 089 767,08
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 000 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23 000 000,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	82 089 767,08
023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	3 547 787,33

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

1- Les recettes de la section d'exploitation

Le chapitre 70 est constitué des recettes perçues par la régie au budget de l'assainissement à hauteur de 85,6 M€ au BP 2026. Afin de mettre en évidence les recettes propres de la Régie (73,7 M€ au BP 2026), il convient de retraiter ces montants des effets suivants :

- Redevances appelées par l'AEAG (redevances performances issues de la nouvelle réforme mise en place en 2025). Ces recettes dites de contre-valeur sont neutralisées par des charges d'exploitation et sont donc exclues dans l'analyse des recettes propres à la régie présentées ci-dessous. Les recettes attendues pour couvrir les redevances AEAG selon le modèle de la nouvelle réforme sont de 4,28 M€ au BP 2026.

- Refacturations entre budgets (7,6 M€ au BP 2026).

		BP 2026	
70	**VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS**	**73 718 540,60**	**QP**
RECETTES ASSAINISSEMENT COLLECTIF		63 908 540,60	87%
RECETTES PFAC		300 000,00	0%
PARTICIPATION BM RESEAU UNITAIRE		3 700 000,00	5%
RECETTES TRAVAUX		2 000 000,00	3%
RECETTES D'ENERGIES		3 150 000,00	4%
RECETTES ANNEXES		660 000,00	1%

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

a) Recettes assainissement collectif : 63,91 M€ soit 87%

Les recettes sur m3 consommés constituent la première source de revenu de ce budget annexe assainissement. Le tarif sur consommation d'eau assainie tient compte de l'évolution tarifaire de +0,10€/m3 que le conseil de Bordeaux Métropole a soumis à sa régie dans la délibération n°2024-551 du 6 décembre 2024.

Les recettes assainissement collectif sont constituées de plusieurs périmètres :

- ✓ 57,85 M€ au BP 2026 sur la facture d'eau pour la part assainissement. Les volumes attendus sur les factures d'eau au budget de l'eau potable sont retranscrits à l'identique pour le budget 2026 de l'assainissement ;
- ✓ 2,83 M€ au BP 2026 sur le périmètre SIOA Carbon Blanc, dont la compétence en eau potable est portée par un délégataire externe ;
- ✓ 2,83 M€ au BP 2026 au titre des conventions de déversement de quelques industriels ;
- ✓ 0,4 M€ au BP 2026 au titre des conventions d'interconnexion avec des syndicats externes.

b) Recettes PFAC : 0,3 M€ soit 0%

Les recettes liées à la participation financière sur l'assainissement collectif résultant du constat d'écoulement budgété sur l'année 2026 sont faibles, compte tenu :

- Du décalage entre l'obtention des constats d'écoulement et l'élaboration du titre,
- De la facturation en 2026 des constats d'écoulement réalisés en 2025 pour le compte de Bordeaux Métropole.

c) Participation de bordeaux métropole sur réseau unitaire : 3,7 M€ soit 5%

Conformément à la convention de contribution de Bordeaux Métropole aux dépenses supportées par le budget des eaux usées de la Régie au titre de l'évacuation des eaux pluviales par le réseau unitaire, Bordeaux Métropole versera sur 2026 une participation de 3,7 M€ pour l'exploitation des réseaux unitaires, c'est-à-dire des réseaux d'assainissement recevant des eaux pluviales. Il s'agit d'un produit à recevoir au BP 2026 de la Régie, car ce produit sera encaissé en 2027 au titre de dépenses constatées en 2026.

d) Recettes travaux : 2 M€ soit 3%

Il s'agit de recettes liées aux créations de branchement d'eau usée ; il s'adosse au niveau d'activité des constructions neuves.

e) Recettes d'énergie : 3,15 M€ soit 4%

Il s'agit de recettes liées à la convention de cogénération à hauteur de 1,2 M€ permettant la distribution d'énergie électrique produite par les installations de Louis Fargues valorisant le biogaz, et à la convention de biométhanisation pour 1,95 M€ pour la production de biométhane distribué à Gaz de Bordeaux.

f) Recettes annexes : 0,66 M€ soit 1%

Ces recettes annexes recouvrent des recettes en matière de vidanges, d'analyses des boues, de prestations de service sur bordereaux et de dégâts causés par des tiers.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

2- Les dépenses de la section d'exploitation

Graphique n°6 : Répartition des dépenses réelles d'exploitation nettes de refacturations 2026

Au BP 2026, les dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 59 M€. Le budget des eaux usées porte également des dépenses et des recettes qu'il convient de retraiter :

- 4 M€ de dépenses de redevance AEAG,
- 0,6 M€ de dépenses environnées sur les investissements,
- 7,6 M€ de recettes liées aux refacturations entre les budgets.

En solde net des refacturations, les dépenses réelles d'exploitation sont ainsi évaluées à 47 M€ au BP 2026.

a) Les dépenses de masse salariale

La masse salariale globale nette de refacturations du budget eaux usées pèse pour 39% des dépenses réelles d'exploitation soit 18,2 M€ sur l'année 2026. En solde net de refacturations, cela représente 238 ETP, dont 90 ETP affectés en direct au budget eaux usées et 148 ETP mutualisés pour les missions support et les missions de la relation usagers.

b) Les dépenses d'exploitation des Eaux Usées

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Exploitation Eaux Usées	**12 860 723**	27%
Usines	4 932 650	38%
Energie	4 732 006	37%
Réseau	1 969 081	15%
Véhicules	1 052 942	8%
Support aux opérations	115 165	1%
Laboratoire	58 880	0%

Le deuxième poste de dépenses après la masse salariale concerne l'exploitation des eaux usées, qui représente environ 27% du total des dépenses réelles d'exploitation. Il s'agit des charges directement liées à l'exploitation et aux métiers des eaux pluviales. Elles se composent principalement :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

- Des dépenses opérationnelles liées au fonctionnement d[illegible] 38% (achats des produits de traitement, évacuation des boues d'usines, curage des postes et bassins, entretien et réparations des installations…),
- Des dépenses énergétiques à hauteur de 37%,
- Des dépenses opérationnelles liées au fonctionnement du réseau à hauteur de 15% (inspections des réseaux, curage des réseaux, évacuation des déchets de réseau...).

Ces dépenses opérationnelles sont des dépenses mutualisées entre eaux usées et eaux pluviales. Elles sont portées par le budget des eaux usées et refacturées au budget principal à hauteur de 36%. Leur répartition est très similaire à celle du budget principal.

Dans les dépenses d'exploitation, on retrouve également les charges liées aux véhicules (location, carburant, entretien…). Elles sont mutualisées, c'est-à-dire communes à tous les budgets, portées par le budget de l'eau potable et refacturées à chacun des budgets.

c) Les autres dépenses

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Autres dépenses	**5 204 530**	*11%*
Dotation sur provisions pour risques d'exploitation	3 053 155	59%
Divers	1 113 478	21%
RODP et Taxes Foncières	505 238	10%
Charges contractuelles BM	250 000	5%
Créances admises en non valeur	200 000	4%
Intérêts réglés à l'échéance	82 659	2%

Les autres dépenses représentent 11% des dépenses réelles d'exploitation. Elles portent principalement sur :

- Des dotations sur provisions pour risques d'exploitation qui concernent des sujets RH (principalement départs à la retraite, primes et indemnités de licenciement) et des provisions pour créances douteuses ;
- Des dépenses diverses qui regroupent des écritures financières techniques, telles que l'annulation sur exercice antérieur des titres de PFAC ou des contentieux qui doivent se solder sur 2026 ;
- Des dépenses fiscales, pour paiement de Redevances d'Occupation du Domaine Public et de Taxes Foncières ;
- Des charges contractuelles versées à Bordeaux Métropole, pour le financement de l'Autorité Organisatrice.

d) Les dépenses informatiques

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Informatique	**4 663 841**	*10%*
Licences & télécommunications	2 508 328	54%
SI run & ponctuel	2 050 515	44%
Equipements	85 920	2%
Frais généraux	19 078	0%

Les dépenses informatiques du budget eaux usées représentent 10% des dépenses réelles d'exploitation. Elles sont constituées principalement par des frais de licences et de télécommunications et des frais liés au système d'information.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

e) Les dépenses supports

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Supports	**4 379 876**	9%
Cap 2026	1 280 000	29%
Bâtiments	841 937	19%
Frais généraux	799 201	18%
Formation, coaching & conseil en organisation et stratégie	307 880	7%
Plateforme logistique	262 712	6%
Agence comptable (frais bancaires, recouvrement, honorair	211 077	5%
Campagne de sensibilisation et animations	205 047	5%
Moyens juridiques et financiers et d'assistance aux supports	196 900	4%
Evènementiel	127 985	3%
Recrutement	45 824	1%
Ecoute, médiation & QVT	42 960	1%
Système de management intégré	37 948	1%
Missions, voyages et déplacements, colloques séminaires c	20 406	0%

Les dépenses supports représentent 9% des dépenses réelles d'exploitation pour l'année 2026.

Le premier poste de dépense de cette catégorie concerne le projet Cap 2026, c'est-à-dire la préparation de l'intégration de l'assainissement. L'enveloppe consacrée s'élève à 1,2 M€, dont la moitié concerne des restes à réaliser 2025 (dépenses engagées sur l'exercice 2025 pour Bordeaux Métropole mais non mandatées sur ce même exercice).

Les autres dépenses support sont dites mutualisées, portées par le budget de l'eau potable et refacturées aux autres budgets. Ce sont les dépenses portées principalement par les directions de la Communication, des Ressources Humaines, de la Finance et de l'Agence Comptable.

f) Les dépenses de la relation usagers

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Relation Usagers	**1 353 448**	3%
Prestations multicanales	1 071 268	79%
Interventions terrain	271 050	20%
Frais généraux	11 130	1%

Les dépenses de la relation usagers représentent 3% des dépenses réelles d'exploitation pour l'année 2026. Elles sont portées par le budget de l'eau potable et refacturées pour 50% au budget eaux usées. Elles se composent principalement :

- Des prestations multicanales : cette enveloppe comprend notamment les dépenses de traitement des demandes usagers (front et back office) et les dépenses d'éditique et d'affranchissement des courriers aux usagers,
- Des prestations liées aux interventions terrain : prestation externalisée de la relève, plan de renouvellement des compteurs, entretien des bornes de puisage etc.

g) Les dépenses de recherche, innovation et transition écologique

Répartition des dépenses réelles d'exploitation En net de refacturations aux autres budgets	BP 2026	%
Recherche, innovation et Transition Ecologique	**330 677**	1%
Recherche et innovation	216 320	65%
Transition écologique	92 301	28%
Frais généraux	22 056	7%

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

Enfin, la dernière catégorie de dépenses d'exploitation est liée aux projets de recherche, d'innovation et de transition écologique. Elle représente 1% des dépenses réelles d'exploitation 2026. Ces projets sont pour partie compensés par un volume de recettes sous forme de subventions.

h) Les dépenses d'ordres

Enfin, à l'instar du budget de la GEPU, il est prévu une dotation aux amortissements à hauteur de 23 M€. Ce montant correspond au volume que Bordeaux Métropole pratiquait jusqu'à présent, en vue du transfert patrimonial des ouvrages liés à la gestion du service de l'assainissement.

3- L'autofinancement

	BP 2026
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	85 637 554,41
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS FRAIS FINANCIERS	59 007 108,22
EPARGNE DE GESTION	**26 630 446,19**
FRAIS FINANCIERS	82 658,86
EPARGNE BRUTE	**26 547 787,33**
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	0,00
EPARGNE NETTE	**26 547 787,33**
EPARGNE BRUTE	26 547 787,33
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	85 637 554,41
TAUX D'EPARGNE BRUTE*	**31,00%**

**part des ressources courantes disponibles pour rembourser la dette et pour investir*

La section d'exploitation dégage un autofinancement (virement à la section d'investissement correspondant à la différence des recettes et des dépenses d'exploitation) de 3,55 M€

L'épargne brute qui se définit par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation (excédent des recettes d'exploitation réelles sur les dépenses d'exploitation réelles après frais financiers) s'élève quant à elle à 26,55 M€.

Ainsi, le taux d'épargne brute est de 31%. Ce taux permet de mesurer la part des ressources d'exploitation courantes disponibles pour rembourser la dette et pour financer les dépenses d'investissement, conformément à la cible fixée par le rapport d'orientation budgétaire (cf. taux supérieur à 20%).

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

B- La section d'investissement

Article	Libellé	BP 2026
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	10 992 129,67
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	10 992 129,67
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 000 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 547 787,33
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	26 547 787,33
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 539 917,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	808 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	250 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	36 481 917,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	37 539 917,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37 539 917,00

1- Les autorisations de programme au BP 2026

Le volume des AP (autorisations de programme) proposé au vote pour le budget des eaux usées représente un montant de 100 M€.
Ces inscriptions tiennent compte des travaux exécutés par la Régie mais portés par le budget de Bordeaux Métropole jusqu'au 31 décembre 2025, et dont les engagements sont transférés par délibération du 5 décembre 2025 sur la dotation à la Régie.

AP/OP	AP / Opérations	Etat APCP BP 2026					
		CP26	CP27	CP28	CP29	CP30	VOLUME AP/CP
AP	AP Réseaux eaux usées	24 218 131,08	17 675 200,00	7 000 000,00	2 000 000,00	500 000,00	51 393 331,08
OP	Développement de réseaux Locaux	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00		6 000 000,00
OP	Renouvellements de réseaux	17 347 331,08	14 000 000,00	5 000 000,00			36 347 331,08
OP	Renouvellement de réseaux liés au Bus Express Saint Augustin-Gradignan	1 000 000,00	700 000,00				1 700 000,00
OP	Renouvellement de réseaux liés au projet de mobilité Route de Toulouse	70 000,00	400 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	1 970 000,00
OP	Accessoires réseaux assainissement	1 024 000,00	256 000,00	0,00	0,00	0,00	1 280 000,00
OP	Création branchements neufs	3 276 800,00	819 200,00				4 096 000,00
AP	AP Création et développement de réseaux structurants	4 580 130,06	10 050 000,00	10 500 000,00	5 800 000,00	800 000,00	31 730 130,06
OP	Etudes (bassins hydrauliques) en lien avec le schéma directeur	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1 500 000,00
OP	Ambarès : Liaison en Garonne depuis Sabarèges	270 000,00	200 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00		10 470 000,00
OP	Bordeaux : Liaison sous Fluviale Brazza	50 000,00	50 000,00				100 000,00
OP	Bordeaux : Refoulement de Brazza	700 000,00	1 000 000,00	500 000,00			2 200 000,00
OP	Pessac : Quartier Toctoucau	407 792,31					407 792,31
OP	Bordeaux : Traversée du Pont Mitterrand / Doublement station pompage d'Arcins	50 000,00	500 000,00	2 000 000,00			2 550 000,00
OP	Bouliac : Chemin de Vimeney	500 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00			4 000 000,00
OP	OIM : Création et adaptation de réseaux	261 144,75	2 900 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	4 661 144,75
OP	Mérignac : Avenue de l'Europe	2 000 000,00	3 100 000,00	700 000,00			5 800 000,00
OP	Etudes Réseaux Structurants	41 193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 193,00
AP	AP Stations d'Epuration	5 084 183,27	1 887 240,00	825 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	11 796 423,27
OP	Etudes STEP et schéma directeur	461 541,12	100 000,00	300 000,00			861 541,12
OP	Lille : Extension et Mise en conformité	565 482,15	500 000,00				1 065 482,15
OP	Liaison Cantinolle-Lille	20 000,00	20 000,00	500 000,00			540 000,00
OP	Sabarèges : Extension et Mise en conformité	25 000,00	25 000,00	25 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	4 075 000,00
OP	Renouvellement courant STEP (Infra structure Indus)	400 000,00	400 000,00				800 000,00
OP	Renouvellement usines	3 123 200,00	780 800,00	0,00	0,00	0,00	3 904 000,00
OP	Génie civil et second œuvre	488 960,00	61 440,00	0,00	0,00	0,00	550 400,00
AP	AP Système d'information - Phase build	3 657 473,00	1 570 000,00	0,00	0,00	0,00	5 227 473,00
OP	Automatisme - usine et réseau	120 000,00	80 000,00				200 000,00
OP	HYPERVISION	944 823,00					944 823,00
OP	Paramétrage outil régie GMAO	852 650,00	800 000,00				1 652 650,00
OP	SI usagers Horizon	960 000,00	500 000,00				1 460 000,00
OP	Migration applications (PR7à11)	200 000,00	190 000,00				390 000,00
OP	SI Transition	580 000,00					580 000,00
TOTAL DEPENSES APCP EAUX USEES HT		37 539 917,41	31 182 440,00	18 325 000,00	9 800 000,00	3 300 000,00	100 147 357,41

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

- **AP « Réseaux eaux usées » = 51,39 M€**

Cette AP, porte **les travaux de développement de réseaux locaux** sur laquelle sont réalisés les travaux d'extension de réseaux lorsqu'il s'agit de dessertes locales nécessaires pour la délivrance de permis de construire. Ces opérations obligatoires doivent être réalisées dans l'année suivant l'obtention du permis de construire. Compte tenu des dépenses effectuées les années passées et en tenant compte du caractère aléatoire de ce poste de dépenses, il est inscrit un montant de 1,5 M€ par an (2026 – 2029).

Les renouvellements de réseaux s'inscrivent dans cette AP pour un montant de 36 M€, conformément aux enjeux de renouvellement patrimonial fixés au contrat d'objectifs. Les travaux s'adossent au programme d'aménagement voirie de chaque territoire, et doivent permettre de réaliser les travaux de renforcement de réseau ou la pose de déversoirs d'orage afin de lutter contre les débordements d'eau usée.

1,7 M€ sont prévus pour le **renouvellement des réseaux liés au projet de Bus express Saint Augustin Gradignan** : il s'agit de dévoyer les réseaux en amont de l'aménagement des quais bus ou de plantation d'arbres le long du futur itinéraire du Bus express Saint Augustin-Gradignan.

1,97 M€ sont également inscrits pour l'**opération renouvellement de réseaux locaux liés au projet de mobilité de la route de Toulouse**. Il s'agit de travaux d'aménagement de voies de transport en commun sur la route de Toulouse. Un premier tronçon sera réalisé dès le début de l'année 2026 et les autres se poursuivront sur plusieurs années.

L'opération accessoires réseaux assainissement, porte les dépenses réalisées par l'ancien délégataire, dont le renouvellement et la réfection de voiries ainsi que les petits travaux d'amélioration du système liés à l'exploitation. Le volume inscrit est de 1,28 M€.

La **création de branchement neuf** est également portée par cette AP pour un montant 4,09 M€. L'hypothèse de réalisation pour l'année 2026 est de 400 branchements y compris surlargeurs et recherche d'amiante (crédits de paiements 2026 inscrits à 3,28 M€). Une enveloppe de 819 K€ en 2027 est demandée, pour disposer d'une capacité d'engagement nécessaire en attendant les prochaines étapes budgétaires.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

- **AP « création et développement de réseaux structurants » = 31,68 M€**

Cette AP porte différents projets :

Les études en lien avec le schéma directeur vont comprendre : les études du bassin de collecte Louis Fargues (pour identifier les besoins de développement), les études du bassin de collecte Cantinolle, les diagnostics périodiques des stations Sabarèges et Lille, ainsi que d'autres études à définir pour un montant global de 1,5 M€ répartis en 300 K€ / an.

10,47 M€ sont inscrits pour la **Liaison en Garonne depuis Sabarège (Ambarès)**. Ce projet consiste à déplacer le point de rejet de la station d'Ambarès dite Sabarège, afin de protéger le milieu. Pour cela, la réalisation de 3,5 km entre la station et la Garonne sont nécessaires. Les études sont lancées et le début des travaux est prévu en 2028 pour une durée de 2 ans.

Le refoulement de Brazza (Bordeaux), est prévu pour un montant de 2,2 M€. Ce projet prévoit la réalisation d'un réseau de refoulement vers Clos de Hilde, compte tenu de l'absence de liaison sous-fluvial permettant le transfert des effluents du secteur de Brazza vers la station Louis Fargues. Ce projet est en cours de réalisation.

La traversée du Pont F. Mitterrand / Doublement station pompage (Arcins) est une opération estimée à 2,5 M€. Ce projet est en cours de réalisation d'études avant projets qui se termineront courant 2026. C'est un projet indispensable pour accompagner les aménagements des eaux usées sur la commune de Bouliac.

En parallèle, le projet **Chemin de Vimeney (Bouliac)** est une opération d'un montant de 4 M€. Il doit permettre de supprimer les points de débordements d'eaux usées. Des études et maîtrise d'œuvre ont déjà été lancées.

La création et adaptation de réseaux sur le site de l'OIM s'appuie sur une enveloppe pluriannuelle pour cette opération est de 4,66 M€. Les interventions se font en fonction du développement de l'OIM Aéroport.

Le projet de l'Avenue de l'Europe (Mérignac) s'élève à 5,8 M€. Il s'agit de travaux essentiels pour la lutte contre les débordements des eaux usées. Les études sont en cours et le début des travaux est prévu début 2026.

- **AP « Stations d'Epurations »**

Des études sont prévues notamment pour le schéma directeur des STEP pour 861 K€, ainsi qu'en complément pour 2026, une étude sur la qualité des rejets des eaux des stations Louis Fargues, Clos de Hilde, Sabarèges dans le cadre de leur potentielles réutilisations (REUT).

Pour l'opération **Extension et mise en conformité de la station de Lille**, dans un premier temps ne sont inscrits que les crédits inhérents aux études préalables pour 1 M€. Un agrandissement de la STEP de Lille pour pouvoir traiter les effluents des quartiers ouest de la Métropole est aujourd'hui en phase d'initiation. Les crédits complémentaires pour les travaux pourraient faire l'objet d'une inscription ultérieure si le projet était confirmé.

L'extension et mise en conformité de la station de Sabarèges prévoit l'agrandissement de la STEP Sabarèges afin de pouvoir traiter les effluents des quartiers rive droite de la Métropole et pour la mise en conformité. Cette opération est inscrite pour 4 M€.

L'opération renouvellements usines regroupe les dépenses portées jusqu'à présent par l'ancien délégataire. Le montant global de l'opération est de 3,9 M€. Un programme de travaux a été établi en prenant en compte les études et travaux non récurrents réalisés précédemment.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

- **AP « Système d'information -Phase Build**

Cette autorisation de programme se découpe en plusieurs projets. Il va s'agir d'une part du renouvellement des armoires électriques sur les différents sites, pour un montant de 200 K€.

En outre, une opération relative à l'**Hypervision** prévoit des frais d'études en lien avec le volet assainissement du projet Hypervision, concernant le télécontrôle assainissement RAMSES. A ce stade, 944 K€ sont inscrits en 2026.

Enfin, plusieurs opérations en lien avec le transfert de la mission assainissement vont s'inscrire dans ce programme tant pour le **paramétrage de l'outil régie GMAO**, avec une enveloppe de 1,6 M€ (frais d'évolutions et de conception du logiciel Naïade), des évolutions sur le **SI Usagers** pour un montant de 1,4 M€, de la **migration de diverses applications** pour 390 K€ et du **SI de transition** pour 580 K€.

2- Les crédits de paiements 2026

Les crédits de paiement 2026 correspondent au montant prévu pour la réalisation annuelle des investissements, et s'inscrivent à un niveau de 37,54 M€. Ces inscriptions incluent notamment des crédits de paiements transférés de Bordeaux métropole pour un montant global de 2,69 M€.

Pour l'exercice 2026, 64% des crédits de paiements portent sur les réseaux d'eau usées (pour un montant de 24,2 M€), en cohérence avec les objectifs portés par la régie et de l'accompagnement des projets de mobilités portés par la métropole.
Les autres crédits concernent la création et le développement de réseaux structurants pour 4,5 M€, dont notamment le projet de l'avenue de l'Europe à Mérignac (2 M€), les stations d'épuration (5 M€) avec des crédits pour travaux dans les usines à hauteur de 3 M€ et le schéma directeur des STEP dont la finalisation est attendue pour la fin 2026. Enfin, le volet systèmes d'information pèse pour 10% (soit 3,6 M€) dans cette phase de transition.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

3- Les ressources d'investissement 2026

Les ressources d'investissement du budget des eaux usés reposent essentiellement sur des opérations d'ordre issues de la section d'exploitation.
Ainsi, la recette des dotations aux amortissement représente 23 M€ et le virement de la section de fonctionnement représente 3,55 M€.
Les recettes de la section d'investissement sont complétées par un emprunt d'équilibre à hauteur de 11 M€.

4- La capacité de désendettement

	BP 2026
ENCOURS DETTE	10 992 129,67
EPARGNE BRUTE	26 547 787,33
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (EN ANNÉES)	0,41

Comme pour le budget de l'eau potable, la capacité de désendettement du budget des eaux usées constitue un indicateur très structurant à suivre et qui permet d'éclairer les choix budgétaires, de vérifier la cohérence des investissements projetés avec les ressources disponibles et d'assurer une gestion prudente et durable de l'endettement.
A l'inverse de l'eau potable, la seule dette du premier budget des eaux usées est constituée de l'emprunt d'équilibre.

IV- Le budget des Eaux Industrielles

A- La section d'exploitation

Article	Libellé	BP 2025	BP 2026
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	530 000,00	530 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	6 205,00	6 200,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	536 205,00	536 200,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100,00	280 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	219 100,00	280 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	755 305,00	816 200,00

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	339 100,00	341 058,79
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	69 000,00	114 460,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 000,00	2 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	2 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	6 200,00	12 375,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	433 300,00	471 893,79
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120,00	340 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	261 120,00	340 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	694 420,00	811 893,79

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	60 885,00	4 306,21

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

1- Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation du budget 2026 des eaux industrielles progressent de 60,9 K€ par rapport au budget précédent pour un niveau total à 816 K€. Cette évolution trouve sa source exclusivement par l'ajustement des écritures d'ordre entre section du fait de l'intégration de la dotation finale (quote-part de subvention d'investissement virée au résultat).
Les prévisions de recettes de vente d'eaux industrielles sont du même niveau que le budget précédent (530 K€). Les recettes du budget des eaux industrielles sont très sensibles aux consommations des industriels dans leur processus de production, et notamment de l'entreprise Michelin sur le site de Bassens.

2- Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation 2026 évoluent de manière significative (+117,5 K€), pour un total à 811,9 K€. Cette évolution connait plusieurs facteurs :

- Une augmentation des dépenses de personnel de 45,5 K€ liée aux nouvelles règles de refacturation entre budgets,
- Une hausse des charges à caractère général de 2 K€,
- Une baisse des autres charges de gestion courante de 15 K€,
- Un doublement de la dotation au provisions (+6 K€),
- Une hausse des écritures d'ordre entre section (+79,9 K€ de dotations aux amortissements).

3- L'autofinancement

	BP 2025	BP 2026
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	536 205,00	536 200,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS FRAIS FINANCIERS	433 300,00	471 893,79
EPARGNE DE GESTION	**102 905,00**	**64 306,21**
FRAIS FINANCIERS	0,00	0,00
EPARGNE BRUTE	**102 905,00**	**64 306,21**
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	0,00	0,00
EPARGNE NETTE	**102 905,00**	**64 306,21**

EPARGNE BRUTE	102 905,00	64 306,21
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	536 205,00	536 200,00
TAUX D'EPARGNE BRUTE*	**19,19%**	**11,99%**

**part des ressources courantes disponibles pour rembourser la dette et pour investir*

L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation se monte à 4,3 K€ et l'épargne brute à 64,3 K€. Le taux d'épargne brut ressort ainsi à 12% pour le budget 2026.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

B- La section d'investissement

Article	Libellé	BP 2025	BP 2026
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	232 095,00	519 693,79
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	232 095,00	519 693,79
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120,00	340 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	60 885,00	4 306,21
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	322 005,00	344 306,21
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	554 100,00	864 000,00

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 000,00	244 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	220 000,00	340 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	335 000,00	584 000,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100,00	280 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	219 100,00	280 000,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	554 100,00	864 000,00

1- Les autorisations de programme au BP 2026

		Etat APCP BP 26					
AP/OP	Opérations régie	Exercices antérieurs	2026	2027	>2027	TOTAL projet	Variation DM
AP	Réseaux	92 687	224 000	220 000	-	536 687	418 687
OP	*Appareillage Réseaux - Débitmètres et bornes*	92 687	224 000	220 000		536 687	418 687
AP	Usines	555 597	360 000	390 000	-	1 305 597	414 597
OP	*Renouvellement usines : Travaux hors électromécanique (Génie civil ,2nd œuvre, Clotures)*	238 690	50 000	100 000	-	388 690	69 690
OP	*Renouvellement courant usines : électromécanique*	153 472	155 000	100 000	-	408 472	91 472
OP	*Travaux Neufs usines : courant (yc. Appareillages et capteurs qualité eau)*	15 000	15 000	20 000	-	50 000	-
OP	*Renouvellement courant usines : info.indus.*	148 435	140 000	170 000	-	458 435	253 435
Total EAUX INDUSTRIELLES		648 285	584 000	610 000	-	1 842 285	833 284

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

Le volume des AP (autorisations de programme) proposé au vote pour le budget des eaux industrielles représente un montant de 1,8 M€.

2- Les crédits de paiement 2026

Le niveau d'investissement est ambitieux pour l'année 2026. D'un montant de 584 K€ de dépenses réelles au BP 2026, il est en augmentation de 249 K€ par rapport au BP 2025. Cette forte hausse des dépenses d'investissement est essentiellement tirée par le renouvellement et le déploiement d'appareillages réseaux (débitmètres, …).

3- Les ressources d'investissement 2026

Les ressources d'investissement du budget des eaux industrielles reposent sur :

- L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation (4,3 K€),
- Les dotations aux amortissement (340 K€),
- Un emprunt d'équilibre de 520 K€ qu'il conviendra d'ajuster lors des prochaines étapes budgétaires, notamment avec la reprise des résultats de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

V- Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Article	Libellé	BP 2025	BP 2026
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	1 500,00	1 500,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	235 450,00	232 500,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	11 000,00	18 000,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	247 950,00	252 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	247 950,00	252 000,00

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	27 450,00	21 700,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	200 000,00	205 473,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	3 527,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	18 000,00	20 800,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	247 950,00	252 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	247 950,00	252 000,00

Le budget prévisionnel du SPANC 2026 est similaire à celui de l'exercice précédent.

Les recettes d'exploitation sont quasiment à la même hauteur que 2025 (252 K€), nonobstant une augmentation tarifaire de l'ordre de 15% entre 2025 et 2026. Cette prudence s'explique par le fait que les recettes réalisées étaient en décalage des projections attendues sur les deux derniers exercices. Le renfort d'un troisième technicien lors de l'exercice 2025 devrait permettre de couvrir l'ensemble du périmètre de l'activité de l'assainissement non collectif sur une année pleine et ainsi garantir tous les contrôles réglementaires du service.

En matière de dépenses, le budget prévisionnel est lui aussi sensiblement similaire à celui de 2025 (+4 K€). Cette variation s'explique par une baisse des dépenses à caractère général pour 5,8 K€ tirée par les nouvelles règles de refacturation entre les budgets et une hausse des dépenses de personnel (+5,4 K€), des charges exceptionnelles (+1,5 K€) et des dotations aux provisions (+2,8 K€).

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

VI- Provisions pour créances douteuses

Conformément aux articles L2321-2, la constitution d'une provision revêt le caractère d'une dépense obligatoire pour l'établissement.

A ce titre l'article R2321-2 du CGCT précise, qu'une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux, d'une procédure collective et lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites pour le comptable public.

Avec l'utilisation du nouvel logiciel de facturation, des dettes auparavant présentes en comptabilité au compte client apparaissent désormais au compte de clients douteux. Pour autant, leur recouvrement n'est pas encore compromis, elles ne font donc pas l'objet d'un provisionnement.

Les cas de provisionnement restent limitativement énumérés dans le cadre de l'élaboration des budgets et sont estimés dans les tableaux ci-après.

Pour le budget annexe de l'eau potable :

Créances	Estimation du risque d'irrécouvrabilité	Montant estimé TTC des factures restant à recouvrer	Part estimative eau (50%)	**Montant de la provision**
En phase comminatoire amiable	30%	4 800 000,00 €	2 400 000,00 €	**720 000,00 €**
En redressement ou liquidation judiciaire	100%	400 000,00 €	200 000,00 €	**200 000,00 €**
En procédure de surendettement	100%	100 000,00 €	50 000,00 €	**50 000,00 €**
En contentieux	85%	117 000,00 €	58 500,00 €	**49 725,00 €**
TOTAL		5 417 000,00 €	2 708 500,00 €	**1 019 725,00 €**

Pour le budget annexe des eaux usées :

Créances	Estimation du risque d'irrécouvrabilité	Montant estimé TTC des factures restant à recouvrer	Part estimative assainissement collectif (50%)	**Montant de la provision**
En phase comminatoire amiable	30%	4 800 000,00 €	2 400 000,00 €	**720 000,00 €**
En redressement ou liquidation judiciaire	100%	400 000,00 €	200 000,00 €	**200 000,00 €**
En procédure de surendettement	100%	100 000,00 €	50 000,00 €	**50 000,00 €**
En contentieux	85%	117 000,00 €	58 500,00 €	**49 725,00 €**
TOTAL		5 417 000,00 €	2 708 500,00 €	**1 019 725,00 €**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil d'administration réuni,

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.2224-2, L.222411.11, et L.2224-12-3,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et notamment ses articles III.4 et IV.9,

VU les nomenclatures budgétaires M57 et M49,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Qu'en application des statuts, le Conseil d'administration vote le budget,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DECIDE :

Article 1 : d'adopter le budget primitif du budget principal de gestion des eaux pluviales par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 1 au présent rapport ;

Article 2 : d'adopter l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget principal de gestion des eaux pluviales présenté en annexe 2 ;

Article 3 : d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'eau potable par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 3 au présent rapport ;

Article 4 : d'adopter l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe de l'eau potable présenté en annexe 4 ;

Article 5 : d'adopter le budget primitif du budget annexe des eaux usées par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 5 au présent rapport ;

Article 6 : d'adopter l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe des eaux usées présenté en annexe 6 ;

Article 7 : d'adopter le budget primitif du budget annexe des eaux industrielles par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présenté en annexe 7 ;

Article 8 : d'adopter l'état des autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget annexe des eaux industrielles présenté en annexe 8,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 033-895134674-20251216-20250401B-DE

Article 9 : d'adopter le budget primitif du service public de l'assainissement non collectif par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 9 ;

Article 10 : d'autoriser la constitution de provisions pour créances douteuses pour l'année 2026 à hauteur de 1 019 725 € sur le budget annexe de l'eau potable et de 1 019 725 € sur le budget annexe des eaux usées ;

Article 11 : d'autoriser Monsieur le Directeur général de la Régie à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 16 décembre 2025.

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **PUBLIÉ LE :**	Pour expédition conforme, **La Présidente,** **Madame Sylvie Cassou-Schotte**